

DERRIERE L'ETAT DE GUERRE, QUEL ETAT DES SYNDICATS EN YUGOSLAVIE ?

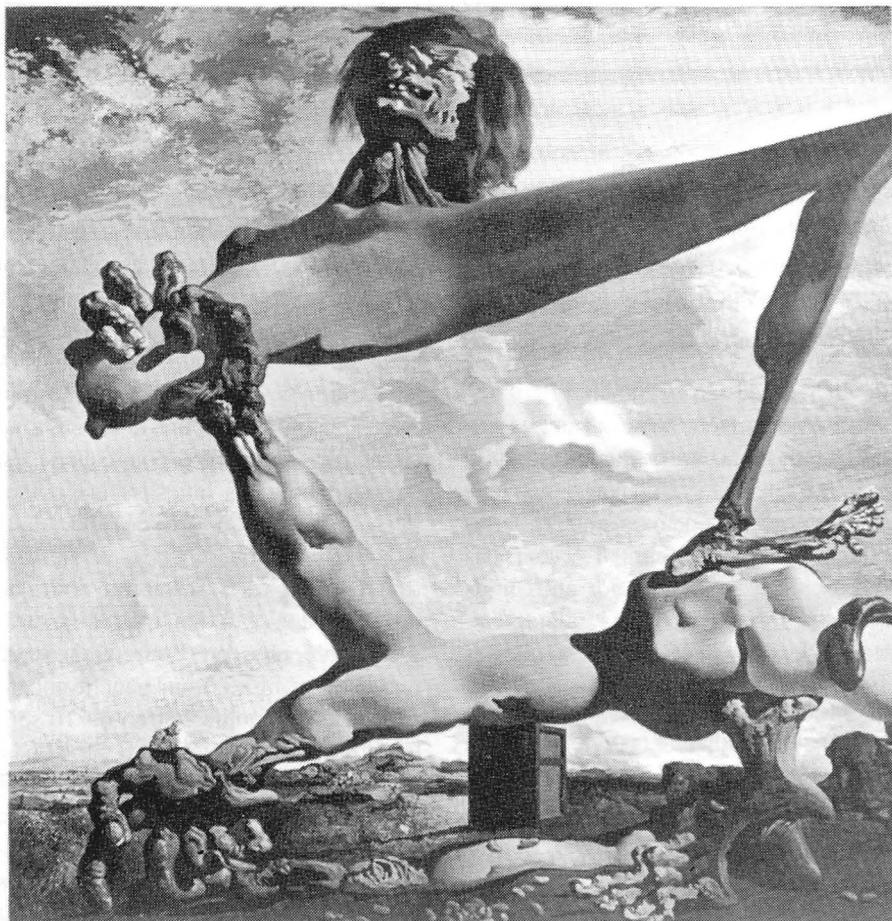
L'éclatement de la fédération yougoslave et la montée des nationalismes n'a pas épargné le mouvement syndical. Les grèves ont déferlé dans toutes les républiques au cours de la décennie 80, où, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, la population a connu une régression absolue de son niveau de vie : l'austérité préconisée par le Fonds Monétaire International pour rembourser la dette, affecte directement l'emploi et les salaires, mais sans rien résoudre.

Avec un taux de chômage dépassant en moyenne les 10% et une hyperinflation qui a connu en 1989 un pic de plus de 1500%, les valeurs du «socialisme autogestionnaire» ont été discréditées. Les inégalités et les écarts régionaux se sont creusés. Le nationalisme a été une façon de reporter la cause de la crise sur les autres et l'expression déformée de luttes pour le pouvoir. Il est aussi le produit du manque de transparence et de démocratie du régime de Tito, en dépit de plusieurs décennies de gains sociaux économiques.

Comme ailleurs dans les pays de l'Europe de l'Est, le tournant de la décennie 90 a été celui de la fin de l'Etat-parti et des politiques de privatisation. Mais, comme en URSS, la crise a poussé les républiques les plus riches à quitter un bateau qui coule en espérant ainsi s'amarrer plus vite à «l'Europe». Mais la crise a pris la forme principale du conflit serbo-croate et d'une guerre non déclarée «en défense des minorités serbes» (selon les pouvoirs serbes et l'armée) en «attaque de la souveraineté et du territoire croate, selon une logique expansionniste», pour la partie adverse. Comment les syndicats se situent-ils, dans ce cadre ? Et tout d'abord comment ont-ils

été affectés par les changements de pouvoir ?

Formellement, la «confédération des syndicats autonomes de Yougoslavie» (continuation des ex-syndicats officiels) existe toujours. Dragan Radulovic, membre du conseil de la Fédération me reçoit dans les locaux de la Dom Sindikata la Maison des syndicats, toujours dressée Place Marx et Engels : à Belgrade, pas question pour l'instant de débaptiser. «Les syndicats jouent désormais un rôle nouveau», me dit Dragan Radulovic. «Auparavant, il s'agissait d'une organisation sui generis, socio-politique. Désormais, il s'agit de défendre des intérêts sociaux, dans un cadre pluraliste, y compris sur le plan syndical». Le représentant des syndicats serbes qui participe à l'entretien, met les points sur les i : on peut dire que le syndicat était la courroie de transmission du parti, même d'un point de vue constitutionnel. Les grèves n'étaient pas légalisées dans le système d'autogestion, car disait-on, «les ouvriers ne peuvent faire grève contre eux-mêmes». Depuis 1988 les grèves sont légalisées. Le pluralisme syndical existe effectivement, avec l'apparition à côté des anciens syndicats, inégalement transfor-



Prémonition de la guerre civile. Salvador Dali

més selon les républiques, de syndicats indépendants.

Mais des liens confédéraux subsistent-ils ? Le responsable de la Confédération élude une réponse directe à ma question : «La confédération a pour rôle d'appuyer les positions communes des membres affiliés, de s'opposer au règlement violent des conflits et au viol de la constitution», me dit-il. «Fin février, nous avons exigé la démission du gouvernement fédéral, d'un point de vue ouvrier, syndical; en juillet, notre confédération a proposé une conférence de la paix à tous les syndicats (y compris les nouveaux syndicats non affiliés). En pratique, les syndicats slovènes et croates n'ont pas participé à la préparation de cette conférence». Je dois en déduire que tout cela a échoué.

A mes questions portant sur la guerre et les positions syndicales à l'égard de la souveraineté des républiques, le représentant de la Confédération avance, avec une certaine mesure dans le ton, le point de vue habituel des pouvoirs serbes : «il s'agit d'une guerre entre les autorités de Croatie et la population serbe locale; c'est là la cause principale des conflits armés en Croatie». Mais les syndicats croates se sont, quant à eux, solidarisés avec le gouvernement de leur république et ont décidé de suspendre le droit de grève tant que dure la guerre. Qu'en est-il des syndicats serbes ? «La Serbie n'est pas en guerre» me répond Slavomir Milosavcivic, dirigeant de la centrale, «nous sommes d'ailleurs en train de mener une grève dans l'enseignement». Lorsque j'évoque, à ce propos, un conflit

en cours au Kosovo (province albanaise de la Serbie, dont l'autonomie a été remise en cause par le pouvoir de Slobodan Milosevic) où de nombreux écoliers sont, à ma connaissance, privés de cours après une purge massive affectant les enseignants albanais, la réponse est sans état d'âme : «chacun a le droit à l'enseignement dans sa langue maternelle, mais il ne doit y avoir qu'un seul programme». Le jacobinisme laïc centralisateur qui veut qu'en France les enfants d'émigrés apprennent «nos ancêtres les gaulois», sévit là dans un contexte culturel dramatiquement conflictuel à l'encontre d'une population non slave qui représente quelques 90% des habitants du Kosovo. Cela fait partie de la guerre qui couve. En poussant un peu la discussion sur l'avenir, la logique «grand serbe» monte à la surface : c'est l'identité des Macédoniens ou des Musulmans bosniaques qui est mise en doute par mes interlocuteurs. «Mais vous-mêmes en France», ajouteront-ils sûrs d'eux, «avez-vous accepté la notion d'un peuple corse ?». Il n'y a pas de doute, la France jacobine est un modèle de référence fréquent chez les partisans d'une Yougoslavie unifiée en un seul peuple, fut-ce par la force.

Un nouveau syndicat : «Indépendance».

Les rapports inter-ethniques sont-ils meilleurs du côté des nouveaux syndicats ? «Nezavisnost», «indépendance» tel est le nom pris par ce syndicat né le 25 mai dernier à Belgrade. Branislav Canak, journaliste à la radiotélévision de Belgrade, me présentera la branche principale de ce nouveau syndicat, celle des media. On sait la guerre redoutable qui se mène à ce niveau, chaque gouvernement nationaliste présentant sa vision fanatisée du conflit, attisant la haine entre nations, exploitant les souvenirs et hantises du passé. On comprend dès lors le lien direct entre ce syndicat indépen-

dant et les mouvements anti-guerre qui, notamment en Serbie avec difficulté, s'efforcent de résister aux propagandes chauvines : « nous ne voulions pas prendre part à cette guerre » me dit le journaliste. Il fait partie de ceux que le pouvoir serbe a écarté, jugeant leur information insuffisamment engagée... « notre but était de donner courage aux autres peuples de Yougoslavie, de protéger la civilisation. Nous nous rendions compte des mensonges de l'information. Nous voulions faire un syndicat indépendant de tous les pouvoirs à l'échelle de la Yougoslavie, pas seulement de la Serbie ». Même au Kosovo ? « Moi j'étais pour, mais il faut reconnaître que ce n'était pas le cas de tous les journalistes ici ». Quant à la Croatie et à la Slovaquie, « nous n'avons pas trouvé de journalistes partageant notre volonté ».

Slovénie : la remontée des questions sociales.

Pourtant en Slovaquie, à la différence de la Croatie, la scène syndicale commence à être mouvementée. La raison en est que le danger de guerre s'éloigne avec le retrait de l'armée fédérale. « La proclamation d'indépendance (le 25 juin dernier) s'est faite dans un contexte de crise économique affectant la stabilité même des nouvelles équipes de la coalition libérale - DEMOS - au pouvoir », me dit Rastko Mocnar. Dirigeant de la Ligue sociale démocrate de Slovaquie, une petite organisation extraparlamentaire dont le projet est, en quelque sorte, l'alliance entre intelligentsia «soixante-huitarde»¹, managers «socialistes autogestionnaires» et syndicalistes, il estime que les divergences ont été provisoirement étouffées par la «logique d'état de guerre» et la censure correspondante. «La chasse aux sorcières, dans les médias et dans l'économie, a tenu lieu de programme. Mais les problèmes reviennent sur le devant de la scène. Les nouveaux syndicats indépendants sont des

courroies de transmission de la politique gouvernementale libérale», ajoute-t-il tout en portant au contraire un jugement positif sur les transformations en cours affectant les anciens syndicats officiels rebaptisés «syndicats libres». Près de deux tiers des travailleurs y sont affiliés. Mais s'ils ont gardé ce potentiel, les actions menées ont pour l'instant été numériquement de faible portée. «On a oublié ce qu'était une lutte ouvrière bien que tout était «ouvrier»», me dit Milos Pavlica, un des dirigeants du «Parti travailliste» qui vient de se former essentiellement sur la base de quelques 10 000 membres de ces syndicats ex-officiels. «Les syndicats ne peuvent aller au parlement et les travailleurs n'y sont pas représentés, c'est pourquoi nous nous sommes formés en parti», ajoute-t-il. Rajko Lesjak, secrétaire général des syndicats libres de Slovaquie est, lui aussi membre du parti travailliste. Mais dans les locaux syndicaux, il tient à parler comme syndicaliste. Il explique les transformations récentes : «Nous avons dissous les anciens syndicats en congrès, il y a un an. Nous avons établi de nouvelles bases organisationnelles et programmatiques. Avant, tout travailleur faisait d'office partie du syndicat. Désormais il y a acte volontaire d'adhésion. Nous avons obtenu 450 000 adhésions, ce qui représente 60% de la population active. En outre, nous avons remplacé l'organisation territoriale antérieure par une structure par branche. Enfin, nous sommes indépendants de tout parti : seules des convergences constatées d'objectifs sociaux peuvent se traduire par des collaborations».

L'année écoulée, il y a eu 1 million d'heures de grèves en Slovaquie. Mais dans l'immédiat, l'attention se porte sur les projets de loi qui vont se discuter au Parlement, concernant la propriété. Le 10 septembre, à la veille du débat au Parlement, les Syndicats Libres avaient convoqué une manifestation : «Nous demandons le report du vote après un vaste débat, alors qu'on veut faire passer des décisions essentielles au retour de vacances et après un été marqué par l'état de guerre», précise le président du syndicat. «Nous considérons que sur des

questions pareilles il devrait y avoir référendum». Le projet de loi, sur lequel la coalition au pouvoir vient d'éclater, avait pour logique... une étatisation de la propriété visant une privatisation ultérieure et, dans l'immédiat la suppression de tout droit autogestionnaire. La question de la restitution de la propriété agricole aux anciens propriétaires est également en discussion. En Slovaquie, on n'en est même pas sur tous ces plans au niveau de changements juridiques de la Tchécoslovaquie. Les capitaux privés se font rares ici, comme ailleurs. L'arrière fond de conflits dans l'ex-Yougoslavie est dissuasif pour les investisseurs potentiels, malgré les efforts des dirigeants slovaques pour obtenir des banques un traitement à part. L'instabilité politique des nouveaux pouvoirs reflète l'instabilité sociale, en dépit d'une faiblesse de réponses crédibles d'une gauche encore morcelée. La manifestation du 10 septembre n'a réuni que 5 000 personnes. Mais sur une population totale de moins de 2 millions de slovaques, c'est loin d'être négligeable. En outre, la manifestation fut très spectaculaire avec ses chaînes d'autobus parcourant la ville. Et elle fut suffisante pour que le vote au parlement soit différé. A suivre...

Catherine SAMARY
30 Octobre 1991



1. Il y a eu un juin 1968 en Yougoslavie, avec occupation des principales universités sur arrière fond de grèves ouvrières. Dans ce mouvement hostile aux réformes marchandes et à la privatisation introduites en 1965, l'intelligentsia critique était massivement favorable à un socialisme autogestionnaire et pluraliste. Les mots d'ordre principaux du mouvement, outre les revendications égalitaires et sociales étaient : «autogestion de bas en haut ! A bas la bureaucratie rouge».

NEGOCIATION SALARIALE DE BRANCHE: UN MIEUX POUR LES BAS SALAIRES ?

Le débat social en France depuis 20 ans comporte quelques figures récurrentes obligatoires. Ainsi l'opération «bas salaires et minima de branche» lancée par le gouvernement Rocard en 1990 est un nouvel avatar des politiques de «revalorisation des bas salaires» pratiquées par la plupart des gouvernements depuis que l'électrochoc de la grève générale de 68 a gravé dans les consciences le danger qu'il y avait à laisser inconsidérément s'ouvrir l'éventail des salaires.

Les politiques de revalorisation des bas salaires en France

Après la hausse de 35 % du SMIG en 1968, le gouvernement Chaban-Delmas crée le SMIC en 1970; puis le gouvernement Messmer lance une politique «d'amélioration des bas salaires»; le gouvernement Mauroy augmente le SMIC en 1981 et le ministre Auroux promeut l'obligation de négocier en 1982. La «rigueur salariale» des années 82-88 met entre parenthèses la question des bas salaires, mais la reprise de 87-90 et le début d'une aggravation des disparités salariales poussent les pouvoirs publics à ressortir le dossier.

En l'occurrence il s'agissait pour le gouvernement, à l'initiative de Mitterrand, de redorer son blason social, à la faveur d'une bonne conjoncture économique, en obtenant des organisations patronales qu'elles acceptent de ramener les salaires minima négociés dans les branches à peu près au niveau du SMIC.

Une négociation salariale de branche «déconnectée»

Le constat établi par le Ministère du Travail en 1990 était accablant : dans plus de 90 % des branches professionnelles, le premier niveau de la grille des

salaires minima hiérarchiques, et souvent plusieurs autres, étaient inférieurs au SMIC.

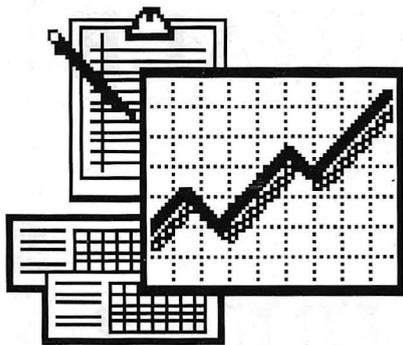
Même en prenant en compte les minima garantis (qui, à la différence des minima hiérarchiques, intègrent d'autres éléments en plus du salaire de base), plus de 80 % des branches étaient dans cette situation apparemment incongrue.

En effet à quoi peuvent bien servir des minima de branche s'ils sont inférieurs au plus petit salaire que la loi permet de payer à un travailleur sans aucune qualification ?

La logique de tout le système français de négociation - «l'articulation des niveaux» - n'est-elle pas qu'un niveau «inférieur» (l'entreprise par rapport à la branche, la branche par rapport à l'interprofessionnel et au législatif) ne peut offrir aux salariés des garanties moindres que celles offertes par un niveau «supérieur» ?

Le dépérissement de la négociation de branche

La situation décrite n'était pourtant pas complètement nouvelle. En 1974 déjà, une étude du Ministère du Travail montrait que «70 % des accords salariaux de branche ayant fait l'objet d'un



arrêté d'extension par le Ministère, présentaient un (ou plusieurs) niveaux de minima inférieurs au SMIC à la date de l'extension»

Mais à cette époque, le problème venait surtout du rythme élevé de l'inflation : entre la négociation puis la signature d'un accord, et son extension par le Ministère, plus de six mois en moyenne s'écoulaient, au cours desquels le SMIC avait le temps de rattraper et dépasser les minima qui lui étaient initialement égaux ou un peu supérieurs.

A la fin des années 70, l'arrivée de la crise incite déjà le patronat à se détourner de la négociation salariale de branche, jugée trop contraignante. Mais la situation se dégrade véritablement dans les années 80, à la suite des lois Auroux : instituant l'obligation de négocier les salaires dans l'entreprise et dans la branche, la loi favorisait de fait le déplacement déjà engagé des lieux de la négociation, de la branche vers l'entreprise. Le développement des accords d'entreprises (6500 accords en 1990, contre 1500 en 1981) s'est fait en réalité au détriment de la négociation de branche.

Pourtant les accords d'entreprises ne couvrent même aujourd'hui que 20 % des salariés, alors que la couverture conventionnelle de branche est maintenant quasi-totale.

La «déconnexion» totale entre les minima dans les branches et le SMIC apparaît donc très inquiétante, puisqu'elle manifeste bien un recul impor-

tant des garanties collectivement négociées, et fait dépendre entièrement les bas salaires du seul filet de sécurité du SMIC : situation peu confortable dans une ambiance de déréglementation à outrance...

C'est ainsi que le nombre de smicards est aujourd'hui exceptionnellement élevé (11% des salariés, le double du chiffre de 1981).

Des «carrières au SMIC»

Plus grave encore : ce sont aussi les maigres perspectives de carrière des salariés du bas de grille qui sont annulées par le plongeon des minima.

La paye du SMICARD se compose souvent du salaire de base (inférieur au SMIC) et d'une prime compensatoire qui permet d'atteindre tout juste le SMIC. Pourquoi acquérir une qualification, obtenir une promotion, si le résultat sur la feuille de paye est seulement une hausse du salaire de base, une baisse de la prime compensatoire, pour un total inchangé égal au SMIC !

Ce n'est pas là un cas exceptionnel : de nombreux salariés font leur «carrière» au SMIC. Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, 40 % des salariés payés au SMIC ou juste au dessus ont au moins 5 ans d'ancienneté, et 19 % ont plus de 10 ans. La dernière enquête du Ministère du Travail sur les salariés payés au SMIC constate l'augmentation des «smicards de longue durée». Difficile, avec de telles perspectives, de mobiliser ces salariés dans la «bataille économique» qui fait rage...

L'opération «bas salaires dans les branches» : premier bilan

Lancée le 26 juin 1990 par la Commission nationale de la négociation collective (avec l'accord de tous les syndicats sauf la CGT), cette opération menée par ROCARD et SOISSON visait 3 objectifs : «assurer à tout salarié une

garantie de rémunération supérieure au SMIC», «offrir à tout salarié une perspective de déroulement de carrière», et inciter les branches à négocier leurs grilles de classification désuètes.

Un an plus tard le Bilan de la négociation collective présenté par le Ministère du travail criait victoire : la moitié des branches qui avaient des minima inférieurs au SMIC auraient redressé la situation. Bon nombre d'autres seraient en pleine négociation, sur le point de déboucher. Parmi les branches qui avaient ainsi repassé la barre du SMIC, certaines avaient pratiquement cessé de négocier depuis des années (Textile, Habillement, Caoutchouc, Grands Magasins).

Le coup de semonce gouvernemental a donc convaincu les fédérations patronales de reprendre le chemin de la table de négociation. Il semble pourtant que le triomphalisme ne soit pas de mise. Dès la hausse du SMIC du 1er juillet, bon nombre de ces branches sont repassées en dessous. C'est ce que reconnaissait le Ministère dans un rapport en demi-teinte présenté en Octobre dernier. Rien ne dit que, une fois passé le battage organisé par le gouvernement, les négociations ne retombent pas dans le même marasme qu'auparavant... jusqu'à la prochaine fois !

Un salaire de moins en moins négocié collectivement

Mais surtout on observe depuis plusieurs années un glissement systématique : les minima hiérarchiques sont de plus en plus délaissés au profit des «minima garantis».

Simple changement d'étiquette ? Pas du tout : les «garantis», à la différence des «hiérarchiques», incluent la plupart des primes (rendement, panier, poste...); et, partout sauf dans la métallurgie, ils «collent» de beaucoup plus loin aux grilles de classification.



Ainsi dans la Chimie, l'accord du 15/04/91 crée 5 niveaux de rémunérations annuelles garanties qui concernent les 10 premiers niveaux de la grille des ouvriers. Plus généralement, des 44 branches (hors métallurgie) qui avaient des minima garantis début 1991, seulement 4 prévoient un niveau garanti différent pour chaque niveau de la grille. D'où une flexibilité beaucoup plus grande pour les patrons dans la fixation des salaires de base: pour un même coefficient, les salaires peuvent diverger considérablement.

Si on ajoute à cela le développement massif de l'individualisation des salaires (qui touche aujourd'hui 52 % des salariés), le résultat est clair: le rôle de la branche, cadre de référence pour la fixation des salaires de base et de leur hiérarchie, est en train d'éclater.

En outre les garantis sont négociés le plus souvent à un niveau très proche du SMIC, tout en incluant une série de primes que les syndicats refusaient traditionnellement de prendre en compte dans la comparaison entre les salaires et le Smic. Leur introduction n'apporte donc pas d'augmentation salariale, et

son effet essentiel est bien de vider de leur substance les grilles de classification.

Mais il semble que cette constatation globale admette quand même une exception qui mérite réflexion.

L'exception... qui confirme la règle : le BTP

Le Bâtiment et les Travaux Publics ont successivement renégocié leurs grilles de classification et nettement augmenté leurs minima hiérarchiques (en 1989 pour les Travaux Publics, et 1991 pour le Bâtiment, hors de toute pression gouvernementale).

Cet intérêt manifeste pour la négociation collective de branche peut surprendre, venant d'un patronat d'habitude peu social, confronté à des syndicats traditionnellement faibles.

L'explication du mystère est simple: depuis plusieurs années les deux secteurs, dans une situation économique très favorable, n'arrivaient plus à recruter le personnel dont ils avaient besoin.

L'arrêt de l'immigration a tari leur principale source d'approvisionnement en main-d'oeuvre bon marché; avec le véritable boom qu'a connu le secteur entre 1985 et 1990 (+ 60 % de chiffre d'affaires) la compression systématique des salaires est devenue intenable; pour attirer à nouveau les ouvriers il a bien fallu augmenter les salaires et dépoussiérer les grilles de classification.

Cet exemple illustre remarquablement l'effet d'un changement du rapport de forces sur le marché du travail: l'embellie provisoire de 1986-90, particulièrement forte dans le BTP, a montré les limites de la politique d'austérité salariale.

Pour mobiliser le personnel nécessaire il a fallu oublier provisoirement l'arme du chômage, et revenir à la valorisation collective des salaires et des carrières, méthodes ô combien «ringardes», mais toujours efficaces...

François Buarque □